



Newsletter Février 2020

BEST ENERGIES est heureux de vous transmettre sa Newsletter trimestrielle !



A la une : le Groupe BEST ENERGIES s'agrandi !

Nous sommes fiers de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle agence à Caen !

Après la Bretagne, le Centre et l'Occitanie, nous nous implantons en Normandie pour y continuer nos métiers : la maîtrise d'œuvre sur chantiers, le contrôle et le suivi d'exploitation.

Une équipe de collaborateurs est installée et travaille sur les sujets d'efficacité énergétique, CVC et énergies renouvelables !



**Focus : BEST ENERGIES s'envole au
Canada**

Notre filiale BEST ENERGIES Inc à Montréal a signé son premier contrat significatif, elle va assurer une mission de conseil pour la rénovation et la modernisation des réseaux de chaleur d'Ottawa (3 centrales – 223 MW) et de froid (4 centrales – 202 MW).



Coup de projecteur : L'enjeu des réseaux de chaleur renouvelable

Les réseaux de chaleur sont constitués d'une chaufferie centrale (ou de plusieurs), de canalisations aller/retour enterrées et pré-isolées et de sous-stations d'échange et de comptage en pied d'immeuble (Figure 1). Contrairement aux chaudières à combustibles liquides ou gazeux (fioul domestique ou gaz naturel), dédiées aux bâtiments à chauffer ou aux convecteurs électriques, cette configuration s'impose pour les combustibles solides (bois-énergie), la géothermie profonde, ou la récupération de chaleur fatale: incinération, process industriel, cogénération gaz naturel ou biogaz....En effet, il est envisageable par exemple de créer en zone urbanisée autant de chaufferies bois, ou de puits géothermiques, que de bâtiments ou d'établissements en cause. C'est donc une forme de production/distribution de l'énergie thermique locale, mais centralisée à l'échelon d'une ville, d'un quartier ou désormais d'un gros bourg rural.

Extrait d'un article paru dans le magazine La Fabrique Écologique (Janvier 2020), rédigé par *Serge Defaye et Marc Maindrault, Best-Energies/Debat*

Article complet au lien suivant :

[https://30580d85-4174-4b3d-ab76-](https://30580d85-4174-4b3d-ab76-0d8720c53faf.filesusr.com/ugd/334b35_e779317238e543038d6021852945fa23.pdf)

[0d8720c53faf.filesusr.com/ugd/334b35_e779317238e543038d6021852945fa23.pdf](https://30580d85-4174-4b3d-ab76-0d8720c53faf.filesusr.com/ugd/334b35_e779317238e543038d6021852945fa23.pdf)



Actualités : Rénovation énergétique

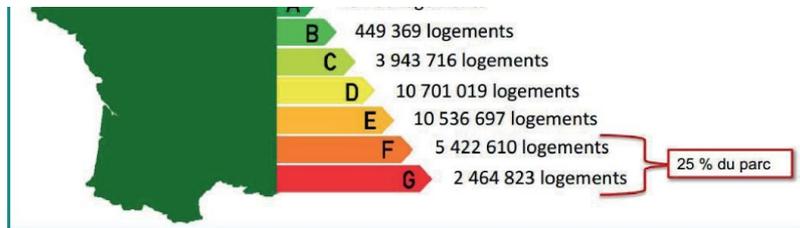
Le dispositif progressif de rénovation énergétique des passoires thermiques qui a été retenu par l'Assemblée selon le calendrier suivant :

- L'obligation, à partir de 2022, de réalisation d'un audit énergétique en cas de mise en vente ou en location d'une passoire thermique, qui contiendra des propositions de travaux adaptés au logement, ainsi que leur coût estimé ;
- L'obligation, à partir de 2022, d'informer un acquéreur ou locataire sur ses futures dépenses d'énergie, lors de la vente ou location d'un bien immobilier (dans l'annonce immobilière, et l'acte de vente ou le bail locatif par exemple) ;
- L'interdiction, à partir de 2021, pour le propriétaire d'une passoire thermique d'augmenter librement le loyer entre deux locataires sans l'avoir rénovée ;

Dès 2023, les logements extrêmement consommateurs d'énergies, avec un seuil à déterminer, seront qualifiés de « logements indécents », contraignant ainsi les propriétaires à les rénover ou ne plus les louer, au même titre que les logements qui ne respectent pas des normes de sécurité ou de confort minimal ou ceux de trop petite surface.

La performance énergétique des bâtiments en France:





Mairie de Lisieux

La Mairie de Lisieux, en Normandie, a confié à BEST ENERGIES une mission de contrôle juridique, administratif, financier et technique du service public de chauffage urbain de la ville, pour une durée de 12 ans.

Ynsect

Ynsect nous a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer le futur marché de financement, réalisation, exploitation et maintenance des utilités de la ferme à insectes YNFARM qui sera implantée dans la zone industrielle Nord d'Amiens.

Retrouvez-nous sur :



Cet email a été envoyé à [[EMAIL_TO]], cliquez [ici](#) pour vous désabonner.